

PROPOSITION DE DÉCRET

RELATIF « Promotion de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école »

Jugement des autres

Développement

L'inégalité des genres est un phénomène que l'on rencontre quotidiennement à l'école. A travers un jeu à la cour de récréation, le choix d'une tenue vestimentaire, d'une orientation scolaire, ... Certains enfants ont vite fait de « coller une étiquette ».

Mais pourquoi ? Dès le plus jeune âge, nous sommes bombardés de stéréotypes et de préjugés à travers l'éducation, la littérature et les médias. Si l'on souhaite modifier ses représentations et ses idées reçues, il est important d'agir dès la maternelle afin que l'enfant se construise une réflexion grâce aux échanges avec les autres et qu'il comprenne que l'autre existe à travers ses choix. Le tout, dans le respect et la tolérance des différences et, surtout que chaque individu ait le droit de faire ses propres choix sans refus ou jugement.

D'ailleurs, comme le dit si bien la déclaration universelle des droits de l'homme : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ».

Le but est de travailler en amont afin de construire la société de demain. Donner à chaque individu la connaissance nécessaire de l'autre afin d'évoluer dans un climat de respect et de tolérance. Cela rejoint le principe fondamental des droits et des devoirs. Tu as le droit de faire tes propres choix mais en contrepartie tu as le devoir de respecter celui de l'autre sans émettre de jugement. Selon nous, ce concept est la base nécessaire pour éliminer toutes les inégalités dues aux différences.

CHAPITRE 1 – champ d'application

Article 1

Ce décret s'applique aux sections maternelle et primaire de l'enseignement.

CHAPITRE 2 – renforcement de la mixité des genres

Article 2

En début d'année, prévoir une activité avec les enfants permettant de structurer les jeux à la cour de récréation en respectant les genres, les capacités de chacun et surtout le plaisir du jeu.

- Réaliser la liste des jeux existants et les classer en fonction du genre qui s'y trouve ou de la mixité. Débattre sur le sujet afin de comprendre pourquoi il y a une séparation des genres. Le débat et les arguments proposés pourraient permettre de modifier les idées implantées.
- Organiser la cour de récréation afin de mettre en place des jeux différents de manière simultanée.
- Prévoir et tester des jeux en promouvant une mixité des genres et de niveaux, le tout en sensibilisant les enfants sur le rejet.
- Créer des règles en classe et définir l'arbitrage.
- Proposer un tutorat entre certains élèves afin qu'ils puissent tous apprendre les différents jeux. Se sentant ainsi rassurés, ils seront plus motivés pour y jouer (ex. : un tutorat pour apprendre à jouer au football).
- Respecter la liberté du choix en n'imposant pas un jeu.

Article 3

Lors des travaux de groupes, faire en sorte que ceux-ci soient mixtes en laissant aux groupes le choix de l'organisation du travail à accomplir mais aussi en s'assurant que chacun présente une partie de celui-ci. En effet, il est également important qu'ils soient reconnus individuellement dans leur travail en tant qu'individu et surtout sans prendre en compte le genre

et les idées reçues telles que les filles sont plus soigneuses ou que les garçons sont plus brouillons.

Article 4

Assurer une mixité au sein de l'équipe éducative.

CHAPITRE 3 – campagne de sensibilisation

Article 5

Effectuer une campagne de sensibilisation réalisée par les classes de cinquième et de sixième au sein de l'école.

Pour ce faire, ils peuvent réaliser diverses activités :

- interventions dans les classes et auprès des parents ;
- affiches dans l'école ;
- témoignages d'élèves ;
- réaliser une journée contre les inégalités des genres et inviter les parents.

CHAPITRE 4 – proposition d'activités

Article 6

Dès la classe d'accueil, il est nécessaire d'éliminer les stéréotypes visant à donner une fausse image du masculin et du féminin. Voici diverses activités que nous proposons :

- réaliser des activités sur ce que fait « maman et papa », entendre ce qui se fait dans d'autres familles afin que l'enfant se rende compte qu'il y a plusieurs façons de répartir les tâches ;
- comparer la littérature de jeunesse classique avec celle des contes parodiques qui s'amuse à détruire les idées préconçues ;
- inviter des personnes extérieures à l'environnement scolaire afin d'obtenir des échanges riches lors d'une journée

métier par exemple (ex. : un homme sage-femme ou une femme maçonner).

Le tout est de permettre des interactions et donc, des échanges d'idées.

Article 7

A travers le cours d'histoire, nous pouvons analyser l'évolution de l'égalité des genres afin de ne plus reproduire les erreurs du passé. Il est impératif de prendre connaissance de certains individus qui se sont battus pour leur liberté de choix. Par exemple, la première femme pilote de ligne en Belgique en 1960.

Article 8

Utiliser le cours de citoyenneté pour débattre sur l'égalité des genres. Pour cela, utiliser des jeux de rôles ou des situations de vie réelle présentent dans le quotidien des élèves ou dans l'actualité. Développer en parallèle les compétences citoyennes afin que chaque enfant prenne conscience de ses droits et de ses devoirs et surtout qu'ils sont tous des citoyens égaux. Ce qui renvoie à l'égalité des genres.

Article 9

Définir à travers différents cours et en faisant des liens la notion de sexisme, stéréotypes, préjugés et discrimination.

Les élèves de sixième de l'école Moortebeek P15 :

AARAB Mohammed, AMJAHED Sofia, BELAMCHICH Mohamed-Amin, BEREHAB Wassim, BOULAOUANE Adam, DENSSI Ilyas, CHAWA Cynthia, CHIOVARI Marc, DOBROVOLSCHI Stelian, EL AFIA Mahmoud, HATNEAN Robert, IMRAN Minahil, IRAMDANE Malak, KADIM Mohamed, KEBDANI Ali-Reda, KLIMOWICZ Bartosz, MOHAMED BCHIRI Yahya, MOHAMMAD Shoaib, PUSCAS Rares, SHAIK AHMED Shad, TOALLATI Myriam, ZAJAC Natalia, ZLATE Andreea